

**Collectif Victimes des Éoliennes,**  
en association avec *Friends against wind*  
[victimes.eolien@gmail.com](mailto:victimes.eolien@gmail.com)

Commission mixte paritaire du 10 mars 2015  
Projet de loi relatif à la transition énergétique  
pour la croissance verte

Le 7 mars 2015

## LETTRE OUVERTE

Mesdames les Députées et Sénatrices,  
Messieurs les Députés et Sénateurs,

Le 3 mars dernier, le Sénat a adopté le projet de loi sur la transition énergétique qui ferait passer la zone tampon entre éoliennes et habitations de 500 m à 1000 m.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont auditionné M. Jean-Marc Jancovici à plusieurs reprises sur l'inopportunité de la transition énergétique ; vous connaissez également le rapport de la Royal Society of Medicine alertant sur l'impact des éoliennes jusqu'à une distance de 10 km. Vous n'ignorez pas non plus (Jancovici) que cette énergie intermittente nécessite la compensation par des centrales à gaz, combustible fossile que nous devons importer et qui produit des gaz à effet de serre. Raison pour laquelle M. Jancovici déconseille fortement toute aide financière à la filière éolienne. Laquelle se prétend mature, sans le démontrer en se passant de subventions, pas plus qu'elle n'a prouvé son efficacité énergétique, économique ni écologique.

En tant que victimes des éoliennes, nous attirons votre attention sur l'importance des décisions que vous allez adopter, qui pourraient condamner des milliers de riverains à la souffrance et à une vie insupportable. Nous nous référons à notre lettre ouverte à Madame Ségolène Royal du 28 février 2015, dans laquelle nous expliquons que les victimes d'aujourd'hui sont des personnes sensibles aux infrasons ; elles sont comme « les canaris de la mine » qui avertissent du danger les mineurs (1).

Les populations rurales sont sacrifiées, le mot n'est pas trop fort, nous sommes là pour en témoigner. Plus de repos chez nous, les victimes, de jour comme de nuit, cadenassées, prisonnières de nos maisons devenues invendables. Mises à contribution pour payer cette énergie perfusée par les subventions et la CSPE alors que la Cour de justice de l'Union européenne a jugé ces mécanismes comme contraires à la concurrence loyale et non faussée.

Jamais écoutées, nos demandes d'arrêt la nuit de ces usines infernales baptisées « parcs éoliens », de 22 h à 8 h du matin, pour troubles anormaux du voisinage. Pourtant, contrairement aux affirmations de Madame la Ministre de l'Écologie, de nombreuses victimes se sont plaintes de l'enfer qu'elles vivent depuis bien longtemps ; les coupures de presse en sont la preuve et ne sont que la partie visible de l'iceberg. (2)

Pas d'acceptation sociale pour une industrie qui ne respecte aucun des critères que toutes les autres industries doivent respecter, par exemple le seuil de bruit ambiant à 30 dB(A). Forte dissension dans les villages, fin du bien vivre ensemble, fin du bien vivre tout court. Bilan désastreux.

La distance tampon de 1000 m adoptée par le Sénat est une maigre concession envers les riverains : dans notre collectif, nous avons par exemple une victime qui vit un calvaire à 11,5 km d'éoliennes qu'elle ne voit même pas. Les infrasons se propagent en effet beaucoup plus loin que le bruit audible, sans égard au relief. Ferez-vous au moins cette concession ? La santé des Français ne prime-t-elle pas sur les intérêts financiers d'une industrie dont la bulle subventionnée ne manquera pas d'éclater, comme elle l'a fait dans les pays méditerranéens en faillite ?

Nous vous prions de ratifier l'amendement du Sénat, à défaut de vous aligner sur la mesure prise par l'État libre de Bavière qui a voté une distance tampon de 10 fois la hauteur des éoliennes, ou sur celle adoptée par l'État de Victoria en Australie (2 km), ou sur d'autres arrêtés votés ailleurs (3).

De plus, nous vous demandons de définir le dédommagement à attribuer à chaque famille, dès le démarrage d'une implantation éolienne, comme cela se pratique au Danemark, car quitte à suivre une mode, il faut l'appliquer dans sa globalité.

Mesdames et Messieurs les élus de la République, soyez équitables, soyez solidaires, n'imposez pas à d'autres ce que vous ne pourriez tolérer pour vous-mêmes.

En vous remerciant par avance pour vos décisions respectueuses de la santé et du bien d'autrui, nous vous prions de croire, Mesdames les Députées et Sénatrices, Messieurs les Députés et Sénateurs, en notre très haute considération.

Ghislaine Siguier  
Présidente du Collectif Victimes des Éoliennes  
[victimes.eolien@gmail.com](mailto:victimes.eolien@gmail.com)

#### Références

1. Lettre ouverte à Madame Ségolène Royal, avec copie aux Députés et Sénateurs :  
<http://fr.friends-against-wind.org/testimonies/lettre-ouverte-a-madame-segolene-royal>
2. Voir à la fin de cet article :  
<http://lemontchampot.blogspot.fr/2015/03/des-affirmations-lepreuve-des-faits.html>
3. Lettre ouverte du Conseil mondial pour la Nature à la Commission mixte paritaire :  
<https://conseilmondialpourlanature.wordpress.com/2015/03/07/eoliennes-infrasons-et-victimes>

Cette lettre ouverte est publiée sur le site Internet *Friends against wind* :  
<http://fr.friends-against-wind.org/testimonies/lettre-ouverte-a-la-commission-mixte-paritaire-du-10-mars-2015>